Bonjour,

Seulement 11,5 % de résidence alternée égalitaire!

90 000 placements abusifs!

Défendre les enfants, liste des élections européennes du 9 juin 2024, représente un très grand nombre de parents et de familles qui constatent, années après années, les graves conséquences d'une justice dysfonctionnelle.

Deux éléments prouvent à la fois la gravité et l'ampleur de ces dysfonctionnements :

1 90,000 placements abusifs en France.

Chaque année des dizaines de milliers d'enfants sont retirés injustement de leur famille pour être placés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

- · Interview de Maître Christine Cerrada, avocat au barreau de Paris qui dénonçait dans l'émission Les Maternelles « le fléau » des placements abusifs qu'elle estimait à « 90,000 » (9 février 2023) https://www.youtube.com/watch?v=LnIO5TXB2X0
- · Interview de Pierre NAVES, inspecteur général des Affaires Sociales (IGAS), qui évaluait en 2006 à 50% la part d'enfants placés pour lesquels « on aurait pu trouver des solutions alternatives » (Envoyé spécial 2006) https://www.youtube.com/watch?v=Hi4C8Nqcso4

2 VI un phénomène d'exclusion parentale accentué par une Justice défaillante.

Un très grand nombre d'enfants et de parents sont victimes d'exclusion parentale.

la question du député Jean-Pierre Barbier à l'Assemblée nationale en 2013 soulevait déjà ce problème qui n'est actuellement pas chiffré officiellement https://www.acalpa.info/wp-content/uploads/2017/09/QST-AN-14-165930E.pdf

Nous proposons des solutions. Je vous invite à prendre connaissance de **notre programme** (https://defendre-les-enfants.eu/europeennes-2024/notre-programme/).

Sachant que les personnalités publiques ne s'intéressent aux problèmes de notre société que s'ils influencent le vote d'un grand nombre d'électeurs, <u>je vous invite à voter le 9</u> <u>juin 2024 pour la liste Défendre les enfants!</u>

<u>Imprimer son bulletin</u>: Pour voter pour Défendre les enfants vous devrez au préalable - notre liste ne disposant pas du budget nécessaire pour imprimer des bulletins de vote partout en France - <u>imprimer vous-même votre bulletin de vote avant d'aller voter</u>.

Le bulletin de vote est à imprimer au format A4 avec du papier entre 70 et 80 g/m2, au format paysage (un seul bulletin par feuille). vous le trouverez ici : https://defendre-les-enfants.eu/wp-content/uploads/2024/05/Defendre-enfants-2024.pdf

<u>Je vous remercie aussi de bien vouloir faire suivre ce message aux personnes de votre entourage</u> que vous savez touchées par cette cause. En espérant que - comme notre mouvement - ce message fasse « boule de neige » !

Pour toute demande d'information, ainsi que pour nous communiquer votre soutien éventuel, écrivez-nous à partir de ce formulaire : https://defendre-les-enfants.eu/contact/

Pour Défendre les enfants!

Gaël COSTE-MEUNIER